



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2015 sous le numéro de dépôt 7514

Copie certifiée conforme à l'original ;

SGY

19 MAI 2015

LA PROVENCE
Société Anonyme
Au capital de 6 839 970 Euros
Siège social : 248, avenue Roger Salengro
13015 MARSEILLE
R.C.S MARSEILLE 056 806 813

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 MARS 2015

L'an deux mil quinze et le 20 mars à 15H00, les actionnaires de la société LA PROVENCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social situé 248 Avenue Roger Salengro – 13015 Marseille à la suite de la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Claude PERRIER en sa qualité de Président.
M. Olivier MAZEROLLE remplit les fonctions de scrutateur.
Monsieur Jean-Marie ROBBINO est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le bureau ainsi constitué constate d'après la feuille de présence certifiée exacte, que les actionnaires présents possèdent 49562 actions sur les 49565 actions composant l'intégralité du capital social et que l'assemblée générale, régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Cabinet KPMG, Commissaires aux Comptes régulièrement convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception est présent.

Conformément aux dispositions légales, le Comité d'Entreprise est représenté par son secrétaire M. Hervé Borello assisté de MM Eric Espanet et Serge Mercier.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la nomination de M. Claude PERRIER
- Pouvoir en vue des formalités

Le Président propose de procéder au vote des résolutions qui ont été remises aux actionnaires.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la nomination de Monsieur Claude PERRIER en qualité d'administrateur faite par le conseil d'administration du 20 février 2015, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Marc AUBURTIN, son prédécesseur, soit à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

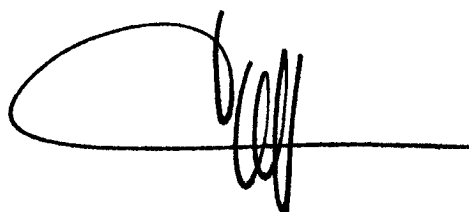
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15H45.



Le Président
Claude PERRIER

